© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Jeux en ligne

Par admin Postée le 17/04/2016 11:46

> Bonjour,
>
> Ma question est : Peut-on se faire interdire de jeux de chevaux en ligne (définitivement) mais pas dans les casinos, où je ne suis pas addict, car j'y vais très occasionnellement ?
>
> Dans l'attente de votre réponse.
>
> Cordialement.

Mise en ligne le 18/04/2016

Bonjour,

L'interdiction volontaire de jeu (casinos) entraine automatiquement l'interdiction des jeux en ligne. Toutefois, il existe une autre démarche à votre disposition consistant à demander la clôture de votre compte auprès de votre opérateur de jeu en ligne. Pour cela, vous devez faire une demande de clôture de compte définitive à votre opérateur de jeu. Cette demande se fait généralement par mail, sur le mail de contact de votre opérateur de jeu. N'hésitez pas à consulter notre article traitant de ce sujet en bas de message.

Cordialement.

En savoir plus :

- Les auto-exclusions